



L'ACTION
COMMUNAUTAIRE
AUTONOME :
UN MAILLON ESSENTIEL
DU FILET SOCIAL

Mémoire prébudgétaire **22**
23



LE RQ-ACA



Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome depuis 2001, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), représente 65 regroupements et organismes nationaux, et rejoint au-delà de 4 000 organismes d'ACA, 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi que 425 000 bénévoles et militant·e·s luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Grâce à son expertise et à celle de ses membres, il porte et amplifie la voix des organismes communautaires de tout le Québec.



SOMMAIRE

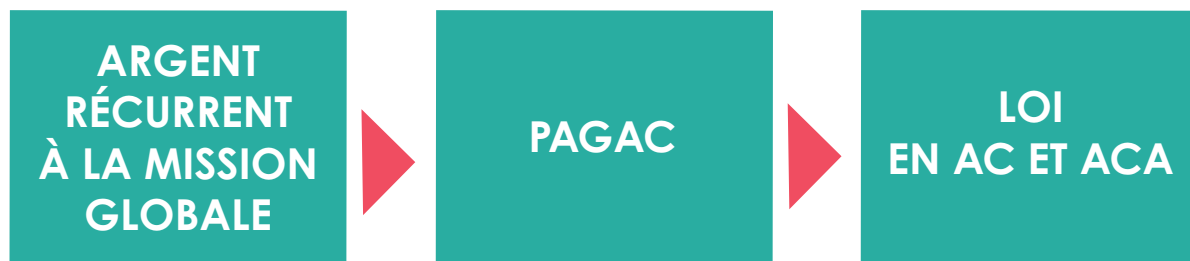
Vers des solutions durables au sous-financement	4
L'ACA, un mouvement...	5
L'ACA en quelques chiffres	6
Le travail invisible de l'ACA	7
Des conditions de travail précaires	8
Des équipes dans la tourmente	9
Des besoins de personnel	10
Des acteurs clés pendant la pandémie	11
Financement à la mission globale, un incontournable	12
Portrait du financement	13
Évolution du financement	14
Régression de la croissance du financement à la mission	15
Des investissements bénéfiques, mais insuffisants	16
Des fonds d'urgence peu adaptés	17
Les besoins en financement supplémentaire	18
Un manque à gagner de 460M\$	19
Nos demandes	20
Vers une sortie de crise du communautaire	21
Nos membres	22
Références	23

VERS DES SOLUTIONS DURABLES AU SOUS-FINANCEMENT

Actuellement, le milieu communautaire fait face à des défis de taille. Plus que jamais, l'inflation et le manque de personnel fragilisent les organismes, et viennent s'ajouter au sous-financement chronique déjà présent depuis plusieurs années. Avec le manque de personnel, plusieurs sont contraints de réduire, et parfois même d'abolir, certains services à la population. Plusieurs s'interrogent même sur leur existence à court et à moyen terme, ce qui entraînerait des conséquences irréparables pour bien des populations, et notamment les plus marginalisées.

En 2018, le gouvernement de la CAQ a pris des engagements : celui de mieux soutenir les organismes communautaires et de réduire leur charge administrative. Moins d'un an avant les prochaines élections, très peu d'actions concrètes ont été posées pour mettre en place des solutions durables au sous-financement des organismes communautaires, aux enjeux structurels que cela entraîne et aux conséquences inévitables sur les populations en situation de vulnérabilité.

Depuis bientôt trois ans, nous travaillons en étroite collaboration avec M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin de mettre en place des solutions structurantes à ces problèmes, via des investissements substantiels dans le financement à la mission des organismes communautaires, un plan d'action gouvernemental en action communautaire ainsi qu'une loi-cadre en action communautaire.



Le plan d'action (PAGAC, dont la sortie était prévue pour le printemps 2021, et qui était très attendu par les organismes communautaires, a été repoussé, provoquant une vague de déception et de colère, en particulier en raison des besoins financiers qui ont été exacerbés pendant la crise sanitaire. Les organismes communautaires sont des acteurs fondamentaux de la crise et le seront encore davantage après la pandémie en raison de l'augmentation des besoins de la population qui se fait déjà sentir. C'est pourquoi le RQ-ACA et ses membres comptent sur le ministre des Finances pour renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires pendant et après la pandémie. L'ensemble des ministères doivent avoir les moyens financiers pour mieux soutenir, de manière cohérente, le mouvement communautaire.

L'ACA, UN MOUVEMENT...

► Agile ► Diversifié ► Par et pour les gens

qui répond aux besoins des populations, qui les aide à défendre leurs droits et qui travaille sur les racines des problèmes sociaux.

Les organismes d'action communautaire autonome (ACA) interviennent dans différents secteurs dont la santé et les services sociaux, la violence conjugale, l'itinérance, la santé mentale, l'alphabétisation populaire, la lutte au décrochage, le développement social, l'action bénévole, la communication, la consommation, l'environnement, la défense des droits, le logement, le loisir, la solidarité internationale, la formation, ainsi qu'auprès des femmes, des hommes, des jeunes, des familles, des Autochtones, des communautés LGBTQIA2+, des personnes en situation de handicap, des personnes réfugiées et immigrantes, des chômeurs et chômeuses, des personnes assistées sociales, etc. Le mouvement d'action communautaire autonome fait partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux. Initié par les gens de la communauté, il constitue l'une des formes de participation citoyenne la plus importante, la mieux organisée et la plus engagée pour la justice sociale au Québec.

DES ORGANISMES AUTONOMES

Les organismes d'action communautaire autonome sont libres de déterminer leur mission, leurs orientations, leurs approches d'intervention, leurs pratiques ainsi que leurs modes de gestion. Ils sont également autonomes sur le plan de leurs actions politiques. Ils n'appartiennent pas aux bailleurs de fonds, ils appartiennent aux gens de la communauté.

UNE APPROCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

L'action communautaire autonome est un mouvement issu de la société civile, c'est-à-dire, qui a été créée à l'initiative des citoyennes et des citoyens ou des communautés, dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la transformation des conditions de vie et le respect des droits.

UNE OFFRE DE SERVICES ALTERNATIFS

La contribution de l'action communautaire autonome ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également une participation de la communauté dans la résolution des problèmes sociaux. On parle ici de pratiques ou de services alternatifs, c'est-à-dire qui sont différents de ceux offerts par les services publics.

UN RÔLE DE TRANSFORMATION SOCIALE

La pratique de l'action communautaire autonome est axée sur la transformation sociale, c'est-à-dire une pratique engagée dans des actions visant l'amélioration du tissu social, des droits et de la qualité de vie. L'éducation populaire et la défense collective des droits est au coeur de cette approche.

L'ACA EN QUELQUES CHIFFRES

L'action communautaire autonome c'est...

4 000
ORGANISMES

60 000
TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS

425 000
BÉNÉVOLES
ET MILITANTES

... de différents secteurs d'activités qui travaillent ensemble pour faire advenir une société plus ► **juste**, plus ► **verte** et plus ► **inclusive**.

►► EMPLOIS

L'ACA représente **1,4% de l'ensemble des emplois** au Québec (MTESS, 2021)

►► VALEUR ÉCONOMIQUE

Pour 100 millions \$ investis dans le milieu communautaire, ce sont 183,7 millions \$ qui sont réellement injectés dans l'économie.

De plus, pour ces mêmes 100 millions \$ investis, un PIB de 110 millions \$ est généré et 1900 emplois sont maintenus ou créés. (AppEco, 2022)

LE TRAVAIL INVISIBLE DE L'ACA

**Chaque dollar investi dans le communautaire
a un **impact immédiat et concret** sur la population
et dans la société.**

Bien que difficile à chiffrer, l'impact social des organismes communautaires est colossal. En tant qu'organismes de proximité, l'impact sur les personnes se fait généralement sentir immédiatement. Au delà des services directs à la population, leur contribution collective de transformation sociale se traduit en avancées concrètes pour l'ensemble de la population québécoise, résultat de longues années de travail et de luttes, en collaboration avec nos alliés des mouvements sociaux.

À titre d'exemples...

- ▶▶ **Les conjoint·e·s de même sexe pourraient-ils se marier et constituer des familles sans les luttes des personnes et des groupes LGBTQIA2+?**
- ▶▶ **Pourrions-nous briser nos contrats ou déverrouiller nos téléphones cellulaires sans les interventions des associations de consommateurs?**
- ▶▶ **Saviez-vous que le modèle des CPE est inspiré des garderies populaires mises sur pied par les parents et les familles défavorisées?**

... et tellement plus encore! En créant des organismes communautaires, les gens de la communauté participent au progrès social en mettant en place des solutions qui correspondent aux besoins des personnes concernées, et qui bénéficient à l'ensemble de la société.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉCAIRES



Un taux horaire moyen inférieur à la moyenne québécoise

TAUX HORAIRE MOYEN
Temps plein

▶▶ **20,08\$/h**

Le salaire horaire moyen des Québécoises et des Québécois travaillant à temps plein était de 26,65\$ pendant la même période (CSMO-ÉSAC, 2019, ISQ, 2020)

TAUX HORAIRE MOYEN
Temps partiel

▶▶ **16,27\$/h**

Un travail en dessous du 15\$/h

SALAIRE MINIMUM

▶▶ **13%**

13% des organismes payaient en moyenne 4 employé·e·s au salaire minimum (11,25\$/h en 2018).

SALAIRE EN DESSOUS DE 15\$/H

▶▶ **34%**

34% des organismes ont des postes à temps plein dont le taux horaire est inférieur à 15\$/h. Cette proportion augmente à 59% pour les emplois à temps partiel (CSMO-ÉSAC, 2019)

Des avantages sociaux innaccessibles

RÉGIME DE RETRAITE

▶▶ **58%**

58% des travailleuses et travailleurs n'ont pas accès à un régime de retraite.

ASSURANCES COLLECTIVES

▶▶ **67%**

67% des travailleuses et travailleurs n'ont pas accès à une assurance collective (CSMO-ÉSAC, 2019).

DES ÉQUIPES DANS LA TOURMENTE

Avec le manque de personnel, plusieurs organismes sont contraints de réduire, et parfois même d'abolir, certains services à la population. Plusieurs s'interrogent même sur leur existence à court et à moyen terme.

CHARGE DE TRAVAIL

▶▶ 91%

91% des organismes ont indiqué avoir des difficultés au niveau de la charge de travail au sein de leur équipe de travail (comparativement à 79% avant la crise). Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 53%, passant de 18% avant la crise à 71% à la fin 2021.

FATIGUE OU ÉPUISEMENT

▶▶ 89%

89% des organismes ont des difficultés au niveau du sentiment de fatigue (ou d'épuisement) dans leurs équipes de travail. Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 58%, passant de 11% avant la crise à 69% à la fin 2021.

SANTÉ MENTALE

▶▶ 84%

84% des organismes ont des difficultés au niveau des enjeux de santé mentale (ex. anxiété) dans leurs équipes.

Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 58%, passant de 7% avant la crise à 54% à la fin 2021.

DES BESOINS DE PERSONNEL

RÉTENTION DE PERSONNEL

▶▶ 74%

74% des organismes vivent des difficultés en lien avec la rétention du personnel. Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 30%, passant de 14% avant la crise à 44% à la fin 2021.

RECRUTEMENT

▶▶ 79%

79% des organismes vivent des difficultés en lien avec le recrutement du personnel. Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 47%, passant de 18% avant la crise à 65% à la fin 2021.

BESOIN DE PERSONNELS SUPPLÉMENTAIRES

▶▶ 83%

83% des organismes auraient besoin de personnel supplémentaires dans leurs équipes pour une moyenne de 2,8 personnes par organisme (médiane : 2 personnes).

BONIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

▶▶ 76%

76% des organismes ont dû mettre en place des bonifications des conditions de travail pour conserver leur personnel.

DES ACTEURS CLÉS PENDANT LA PANDÉMIE

Par leur ancrage dans leurs communautés, les organismes communautaires ont été des témoins privilégiés des impacts de la pandémie sur les personnes rejointes de manière à faire valoir leurs besoins et assurer la défense de leurs droits. C'est pourquoi ils ont adapté leurs activités rapidement et joué différents rôles.

Impact de la COVID-19 sur les populations

- ▶ Augmentation de l'isolement et de la détresse
- ▶ Perte d'accès aux informations et aux ressources
- ▶ Aggravation de la précarité économique

Rôles joués par les organismes communautaires : répondre aux besoins urgents

- ▶ Informer sur les consignes sanitaires et sensibiliser les populations
- ▶ Distribuer de la nourriture et du matériel visant la réponse aux besoins de base
- ▶ Référer vers d'autres ressources au besoin

Nouvelles activités développées pendant la pandémie pour répondre aux besoins

- ▶ Accueil et écoute pour 23 % des organismes
- ▶ Aide et entraide pour 20 % des organismes
- ▶ Dépannage (alimentaire, matériel) pour 14 % des organismes

Impacts sur la mobilisation et l'action collective

- ▶ **86%** 86% des organismes de base ont dû suspendre ou limiter leurs activités de mobilisation sociale
- ▶ **76%** 76% des organismes de base ont dû suspendre ou limiter leurs activités d'éducation populaire
- ▶ **76%** 76% des organismes de base ont dû suspendre ou limiter leurs activités de représentation

LE FINANCEMENT À LA MISSION GLOBALE : UN INCONTOURNABLE

Le financement à la mission globale est un mode de financement reconnu et appliqué auprès des organismes communautaires depuis plus de 20 ans. Il s'agit d'un financement annuel récurrent servant à assurer les frais liés à l'existence même des organismes.

Il couvre les frais généraux (local, téléphone, matériel de bureau, infrastructure technologique...) ainsi que les frais salariaux associés à la base de fonctionnement des organismes et aux services alternatifs qu'ils offrent (Politique de reconnaissance de l'action communautaire, 2001).

On compte **16 entités ministérielles qui offrent des programmes de financement à la mission globale**. Dans chaque programme, il existe des balises, réalisées en collaboration avec les interlocuteurs communautaires, pour la répartition des sommes dans les organismes déjà financés ainsi que pour l'accréditation de groupes en attente d'un premier financement.

Le financement à la mission globale est garant de :

- ▶ L'autonomie
- ▶ La stabilité
- ▶ La distance critique avec le gouvernement
- ▶ L'allègement de la charge administrative

Ce type de financement implique la reconnaissance que l'action des organismes communautaires ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également une participation et une transformation sociale.

LES ORGANISMES DU QUÉBEC : PLUS FORTS ET PLUS RÉSILIENTS QUE DANS LE RESTE DU CANADA

Pendant la première vague de la pandémie, les programmes de financement à la mission globale ont permis aux organismes communautaires du Québec d'être plus forts et résilients que dans le reste du Canada, leur conférant une plus grande agilité pour intervenir rapidement sur le terrain auprès des populations en situation de vulnérabilité (IRIS, 2021).

PORTRAIT DU FINANCEMENT

Alors que le gouvernement s'est engagé, depuis 2001, à financer davantage la mission des organismes que des ententes de service ou des projets ponctuels, la proportion consacrée au financement à la mission globale, en 2019-2020, était de seulement 55,2%.

SOUTIEN DE L'ACTION
COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(4 000 organismes)

1 268 487 279 \$

Répartition selon le mode de financement

700 538 192 \$
MISSION GLOBALE



55,2 %

453 102 744 \$
ENTENTES DE SERVICE



35,7%

110 307 684 \$
PROJETS PONCTUELS



8,7%

4 538 659 \$
IMMOBILISATIONS



0,4%

Réparti dans **24 ministères et organismes gouvernementaux** par le biais de **76 programmes ou mesures**.

- SACAIS, Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation (annuel)
- RQ-ACA, Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2018-2020, 2022

ÉVOLUTION DU FINANCEMENT

La proportion du financement dédié à la mission globale : aussi bas qu'en 2001

La proportion du financement à la mission a régressé depuis 2009, au profit du financement par projet et par entente de service. Cette proportion est même passée en dessous du 55% en 2019, un niveau plus bas que celui de 2001, année de l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.

►► **80%** Les organismes d'ACA demandent qu'une proportion minimale de 80% soit dédiée au financement à la mission globale, par rapport aux deux autres modes de financement (RQ-ACA, 2019).

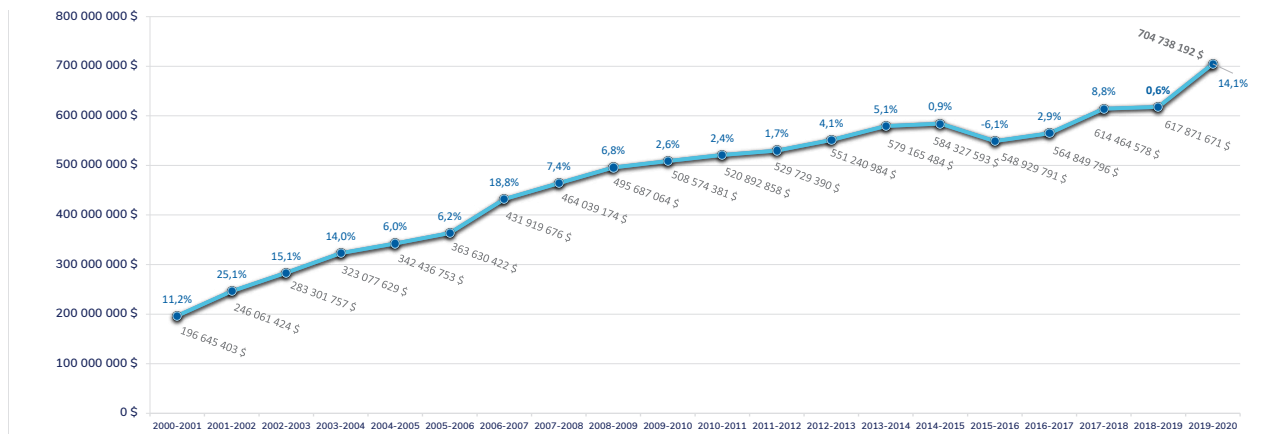
	Mission globale		Ententes de service		Projets ponctuels		Immobilisations		Total
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
2001-2002	244 197 634	55,0	171 300 474	38,6	28 312 405	6,4			443 810 513
2002-2003	281 776 757	57,1	165 559 300	33,6	45 773 098	9,3			493 109 155
2003-2004	323 077 629	59,3	180 175 810	33,1	41 630 315	7,6			544 883 754
2004-2005	338 696 753	58,9	187 460 956	32,6	48 989 388	8,5			575 147 097
2005-2006	359 890 422	62,2	184 332 406	31,8	34 633 281	6,0			578 856 109
2006-2007	386 663 217	63,1	188 352 116	30,7	37 616 424	6,1			612 631 757
2007-2008	418 273 618	61,5	220 217 028	32,4	41 138 040	6,0	1 009 689	0,1	680 638 375
2008-2009	446 191 478	59,9	247 966 019	33,3	50 055 574	6,7	868 201	0,1	745 081 272
2009-2010	457 120 180	57,7	277 276 128	35,0	53 384 419	6,7	3 985 333	0,5	791 766 060
2010-2011	469 056 047	58,0	281 555 479	34,8	52 100 574	6,4	5 309 240	0,7	808 021 340
2011-2012	478 188 199	57,5	284 994 208	34,3	65 081 173	7,8	2 887 182	0,3	831 150 762
2012-2013	498 737 841	57,5	296 311 898	34,2	69 059 919	8,0	3 321 159	0,4	867 430 817
2013-2014	526 541 399	58,1	320 194 081	35,3	55 977 228	6,2	3 108 037	0,3	905 820 745
2014-2015	533 369 790	57,6	345 929 851	37,4	43 631 046	4,7	2 775 610	0,3	925 706 297
2015-2016	541 307 792	58,8	324 761 728	35,3	52 660 058	5,7	2 464 771	0,3	921 194 349
2016-2017	557 341 297	54,9	374 089 858	36,9	81 594 408	8,0	1 683 513	0,2	1 014 709 076
2017-2018	577 581 078	54,0	403 724 574	37,8	83 173 931	7,8	4 178 519	0,4	1 068 658 102
2018-2019	613 696 671	53,3	419 937 779	36,5	115 409 669	10,0	2 605 695	0,2	1 151 649 814
2019-2020	700 538 192	55,2	453 102 744	35,7	110 307 684	8,7	4 538 659	0,4	1 268 487 279

- SACAIS, Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation (annuel)

- RQ-ACA, Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2018-2020, 2022

RÉGRESSION DE LA CROISSANCE DU FINANCEMENT À LA MISSION

Évolution du soutien financier gouvernemental en appui à la mission globale de 2000-2001 à 2019-2020 (SACAIS)



9,5%

Entre 2000 et 2008, la croissance annuelle moyenne du financement à la mission était de **9,5%**. Notons qu'entre 2004 et 2008, le gouvernement déployait un plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC).



4,4%

De 2009 à aujourd'hui, la croissance annuelle moyenne du financement à la mission globale était de **4,4%**. Notons que depuis 2008, le PAGAC est échu et qu'aucun autre engagement formel n'a été pris depuis. (SACAIS, Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation (annuel))

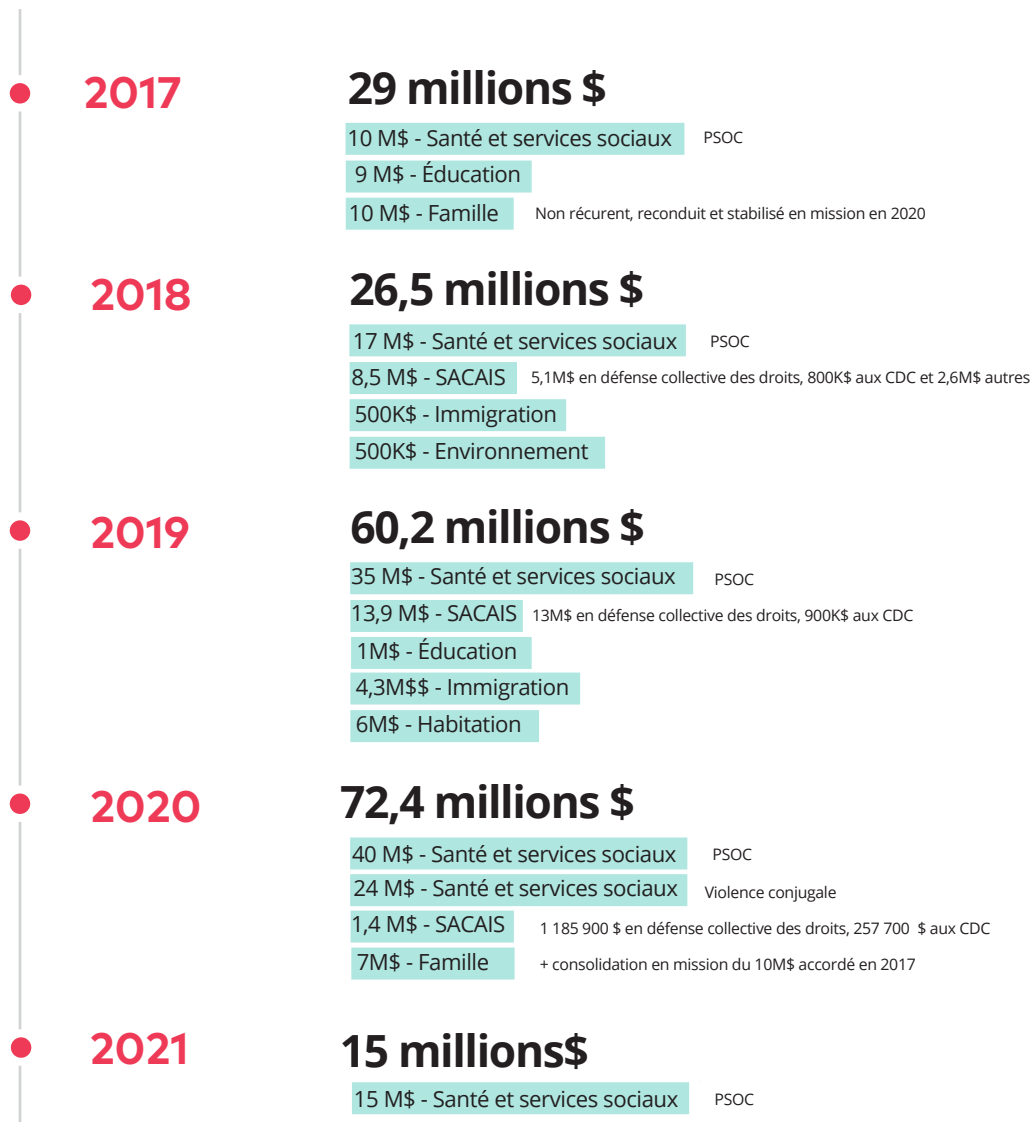


17%

Pendant ce temps, les demandes de soutien ont augmentées de manière significative. **Entre 2015 et 2018, elles ont augmenté de 17%** (CSMO-ÉSAC 2019).

DES INVESTISSEMENTS BÉNÉFIQUES, MAIS INSUFFISANTS

Entre 2017 et 2021, des investissements de plus de 200 millions de dollars supplémentaires ont été injectés dans plusieurs secteurs de l'action communautaire autonome. Bien qu'importantes et bénéfiques pour plusieurs organismes, ces sommes ont été injectées à la pièce, de manière non planifiée et sont insuffisantes pour combler autant d'années de sous-financement.



DES FONDS D'URGENCE INNACCESSIBLES

Près de deux ans après le début de la pandémie, alors que le communautaire a été, et qu'il est toujours, en première ligne pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité...

► **Seulement 45 millions des 109 millions de fonds d'urgence généraux annoncés par le gouvernement du Québec se sont réellement rendus dans les organismes.**

À la fin de 2021, seulement la moitié (54%) des organismes ont réussi à avoir accès à des fonds d'urgence du gouvernement alors que 29% n'ont reçu aucune aide supplémentaire des différentes entités gouvernementales ou fondations philanthropiques en lien avec la crise.

Les raisons sont multiples : Fonds trop spécifiques ne correspondant pas aux besoins multiples des organismes sur le terrain, annonces tardives, exigences administratives et reddition de comptes trop lourdes, délais trop courts, plusieurs secteurs non ciblés, manque de concertation avec les représentant·e·s du milieu, etc.

Ministère	Montant total des fonds d'urgence généraux (offerts à tous les organismes du programme de financement à la mission)
Santé et Services sociaux	Annoncé le 15 avril 2020 : 20 M \$ Annoncé le 13 août 2020 : 70 M \$, dont 63M\$ (90% de l'enveloppe) non distribués
Famille	Annoncé le 24 avril 2020 : 5 M \$
SACAIS	Annoncé le 21 septembre 2020 : 2 M \$ Relance avec de nouveaux critères en février 2021 En sept. 2021 : 1,2 M \$ (60% de l'enveloppe initiale) non distribués
Loisirs et Sport	Annoncé le 15 octobre 2020 : 10,6 M \$
Éducation	Annoncé le 24 mars 2021 : 1,5 M \$
Environnement, Habitation, Immigration, Autres	Aucun fonds d'urgence
TOTAL ANNONCÉ	109 millions \$
TOTAL DISTRIBUÉ	45 millions \$

LES BESOINS EN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Bien qu'importantes et bénéfiques pour plusieurs organismes, les sommes injectées dans les dernières années ont été insuffisantes pour combler tant d'années de sous-financement.

▶▶ 77%

Actuellement, 77% des organismes communautaires affirment avoir besoin de financement supplémentaire pour réaliser leur mission (Observatoire de l'ACA, 2022).

▶▶ 132 835 \$

En moyenne, ce besoin d'un financement supplémentaire s'élève à 132 835 \$ par organisme (médiane 85 000 \$). (Observatoire de l'ACA, 2022).

Les besoins prioritaires identifiés par les organismes

- **Embauche de personnel supplémentaire** ▶▶ 83%
- **Amélioration des conditions de travail** ▶▶ 80%
- **Bonification des activités existantes** ▶▶ 63%
- **Bonification de la rémunération** ▶▶ 59%
(assurances collectives, régime de retraite, paiement des heures supplémentaires, etc.)
- **Développement de nouvelles activités** ▶▶ 50%
- **Autres** (locaux, matériel de travail, autres, etc.) ▶▶ 11%

UN MANQUE À GAGNER DE 460M\$

L'action communautaire autonome est diversifiée et les besoins en financement ne sont pas uniformes d'un secteur à l'autre, ou encore d'un type d'organisme à l'autre. Afin d'identifier, le plus justement possible, le montant global des besoins pour l'ensemble des organismes d'ACA, le RQ-ACA répertorie, depuis 2013, le manque à gagner en soutien à la mission globale pour chacun des secteurs. L'addition des besoins identifiés par chacun représente le montant global du financement à la mission supplémentaire revendiqué par le mouvement.

Type d'organismes d'ACA	Ministère interpellé	Organismes concernés en 2018-2019	Soutien à la mission accordé en 2018-2019	Manque à gagner selon la mise à jour 2020 des besoins***
Santé et services sociaux	MSSS	2970	505 655 324 \$	370 000 000 \$
Défense collective des droits	SACAIS (MTESS)	344	21 283 299 \$	30 000 000 \$
Corporations de développement communautaire	SACAIS (MTESS)	66	5 244 182 \$	7 874 304 \$
Famille	MF	270	19 946 029 \$	34 053 971 \$
Médias	MCC	150	6 197 524 \$	2 825 000 \$
Centres communautaires de loisirs	MEES	59	5 335 940 \$	5 291 790 \$
Organismes nationaux de loisirs	MEES	24	2 699 761 \$	5 650 000 \$
	MCC	9	1 000 000 \$	2 260 000 \$
Lutte au décrochage	MEES	201	26 887 545 \$	2 169 478 \$
Formation continue				2 727 743 \$
Alphabétisation				10 000 000 \$
Écoles de la rue				452 332 \$
Personnes réfugiées et immigrantes	MIFI	35	1 816 672 \$	n/d \$
Environnement	MELCC, MERN, MFFP, MAPAQ, MTQ	101	499 995 \$	26 679 300 \$
Habitation	SHQ (MAMH)	45	1 449 999 \$	2 420 000 \$
Coopération internationale	MRIF	14	706 962 \$	2 293 853 \$
		4288	599 722 232 \$	464 697 771 \$

***Attention! Certains besoins n'ont pas été mis à jour depuis 2016, ce qui pourrait nécessiter des ajustements. De plus, ils ont été calculés avant la crise de la COVID-19 alors que celle-ci a accentué les besoins.

NOS DEMANDES

Depuis bientôt trois ans, nous travaillons en étroite collaboration avec M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin de mettre en place des solutions structurantes au problème du sous-financement communautaire.



FINANCEMENT À LA MISSION

Investir 460 millions \$ supplémentaires dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA de tous les secteurs et ce, de manière récurrente. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.



PAGAC

Financer les mesures prévues dans le Plan d'action gouvernemental en action communautaire prévu pour le budget 2022, dont l'augmentation substantielle du financement à la mission globale des organismes de tous les secteurs ainsi que diverses mesures visant à mieux reconnaître les expertises et l'autonomie des organismes.



LOI EN AC ET EN ACA

Consolider et pérenniser les engagements gouvernementaux à long terme, avec l'adoption d'une loi en action communautaire et en action communautaire autonome visant à rendre prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.



JUSTICE SOCIALE

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous demandons que le gouvernement investisse dans les services publics et les programmes sociaux.



VERS UNE SORTIE DE CRISE DU COMMUNAUTAIRE

La situation actuelle est exceptionnelle et demande des mesures exceptionnelles, car une fois la crise passée, nous appréhendons que la relance économique ne profite pas à tout le monde et qu'il y aura beaucoup de nouvelles personnes en situation de pauvreté. Si la crise sanitaire actuelle met une grande pression sur les organismes à court terme, nous pensons qu'à moyen et à long terme, la crise économique provoquera une hausse importante des demandes de soutien dans les organismes. Après avoir absorbé pendant plusieurs années les effets de l'austérité, après avoir vécu une crise sanitaire qui les aura fragilisés - alors qu'ils vivent toujours dans une situation de sous-financement, les organismes communautaires auront-ils la capacité de faire face aux défis de la conjoncture post-COVID-19? Rien n'est moins sûr.

20 ans après l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, et dans un contexte où tout le Québec aura besoin de ses organismes communautaires, le budget 2022 est une occasion unique et symbolique pour le gouvernement de démontrer son engagement envers eux en consolidant et en soutenant adéquatement leurs missions tout en tenant compte du nouveau contexte.

Après 5 ans à saupoudrer de l'argent dans les programmes, le PAGAC est une occasion de rattrapage historique pour enfin régler le problème du sous-financement qui perdure depuis trop longtemps et de donner les moyens aux organismes de faire face à la crise et surtout, aux conséquences de l'après-crise auprès des populations, en particulier celles vivant en situation de vulnérabilité.

NOS MEMBRES

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
- Association des grands-parents du Québec (AGPQ)
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
- Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)
- Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas)
- Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ)
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)
- Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
- Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)
- 16. Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
- Conseil québécois LGBT (CQLGBT)
- Conseil québécois du loisir (CQL)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
- 25. Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)
- Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)
- 29. Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
- Groupe MAMAN
- Ligue des droits et libertés (LDL)
- Literacy Quebec
- L'R des centres de femmes du Québec
- Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
- Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)
- Mouvements québécois des vacances familiales
- Regroupement des auberges du coeur du Québec (RACQ)
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
- Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
- 43. Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)
- Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR)
- Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)
- Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
- Regroupement Naissances Respectées (RNR)
- Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes (RPSBEH)
- Relais-Femmes
- Réseau Avant de craquer (ancien FFAPAMM)
- Réseau communautaire en santé mentale (COSME)
- Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
- Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)
- Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)
- Trajectoire Québec
- Union des consommateurs



RÉFÉRENCES

AppEco, *Étude de l'impact économique des Corporations de développement communautaire*, 2021.

CSMO-ÉSAC, *Enquête Repères*, 2019.

Gouvernement du Québec, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001.

Institut de la statistique du Québec, *salaires moyens au Québec*, 2020.

IRIS, *Effets de la crise sanitaire sur le milieu communautaire – Portrait de la situation pour les organismes du Québec*, 2021.

MTESS, *Le monde du travail au Québec en chiffres - Secteur du travail*, 2021.

Observatoire de l'ACA, *Cahiers thématiques*, 2021.

Observatoire de l'ACA, *Impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'ACA- Sondage 2021*.

RQ-ACA, *Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2018-2020*, 2022.

SACAIS, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation (annuel)*.



RÉSEAU QUÉBÉCOIS
DE L'ACTION
COMMUNAUTAIRE
AUTONOME

Coordonnées

La Maison Parent-Roback
469 rue Jean-Talon O., bureau 103,
Montréal Québec H3N 1R4
Téléphone : 514 845-6386
Sans frais : 1 888 433-4935
info@rq-aca.org

www.rq-aca.org